



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 juillet 2001
Français
Original: anglais

Lettre datée du 11 juillet 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une communication, datée du 6 juillet 2001, que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ladite communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Annexe

**Lettre datée du 6 juillet 2001, adressée au Secrétaire général
par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité
de l'Atlantique Nord (OTAN)**

Conformément à la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, je vous fais tenir ci-joint le rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation (SFOR). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ledit rapport à la connaissance du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Lord **Robertson** of Port Ellen

Pièce jointe

Rapport mensuel à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force de stabilisation (SFOR)

1. Au cours de la période considérée (1er-31 mai 2001), juste un peu plus de 21 400 militaires étaient déployés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, venant de tous les pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de 15 pays non-membres.
2. Pendant la période, l'appui de la SFOR a été requis au cours de deux incidents violents survenus lors de cérémonies organisées à l'occasion de la reconstruction de mosquées à Trebinje et Banja Luka. En outre, les activités relatives à la question dite de la troisième entité ont continué de réclamer l'attention de la SFOR.
3. Le premier des deux violents incidents s'est produit à Trebinje le 5 mai, lorsque la cérémonie organisée à l'occasion de la reconstruction de la mosquée d'Osman Pasa a été interrompue. La cérémonie a été annulée après qu'une manifestation publique de Serbes de Bosnie ait tourné à la violence. Le Bureau du Haut Représentant et les autorités locales ont demandé l'appui de la SFOR. Un membre du Bureau du Haut Représentant a reçu une légère blessure à la tête.
4. Le second incident a eu lieu à Banja Luka le 7 mai, au cours de la cérémonie de pose de la première pierre de fondation sur le site de la mosquée de Ferhadija. Des accrochages violents se sont produits lors d'une émeute de 2 000 Serbes de Bosnie qui ont lancé des grenades lacrymogènes, des pierres et des oeufs sur des personnalités bosniaques et de hauts fonctionnaires internationaux, dont certains se sont retrouvés bloqués dans le bâtiment de la Communauté islamique; on a fini par réussir à les en sortir avec l'aide du Premier Ministre de la Republika Srpska. Trente personnes ont été blessées lors des affrontements, l'une d'elles décédant des suites de ses blessures, et sept autocars ont été incendiés. Bien que les forces de la SFOR aient été présentes pour appuyer la police locale, on leur a demandé de ne pas intervenir car la sécurité relevait au premier chef de la police locale. Cette dernière a pour le moment identifié 34 membres de la foule responsables de certains des incidents violents. Treize ont été condamnés à sept à 20 jours d'emprisonnement, et 21 doivent être jugés sur des chefs d'inculpation graves.
5. Une cérémonie analogue pour la reconstruction d'une mosquée qui devait avoir lieu à Stolac le 13 mai a été reportée. Au moins six autres cérémonies sont prévues au cours de l'été.
6. Parmi d'autres incidents, on peut citer l'explosion de deux bombes dans la nuit du 15 au 16 mai dans la poche de Croates de Bosnie de Vitez, et l'autre dans les locaux de la Nouvelle Initiative croate à Novi Travnik. Bien qu'il y ait eu de gros dégâts, il n'y a pas eu de victime.
7. Pendant la période considérée, la SFOR a poursuivi les opérations visant à assurer un environnement sûr et sécurisé sur tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine afin de contrer les manoeuvres menées par l'Assemblée nationale croate/Union démocratique croate (HNS/HDZ) pour créer une troisième entité et d'appuyer les éléments croates fidèles à l'Armée de la Fédération. Le 14 mai, la SFOR a désarmé quelques gardes de Kiseljac rebelles à la Fédération et ont remis les casernes de Malolucic Maturica à un contingent de gardes fidèles à la Fédération.

8. Il se peut toutefois que la situation ait commencé à se normaliser. Le 16 mai, le Ministre de la défense de la Fédération a conclu un accord visant à permettre à environ 7 000 soldats et officiers qui avaient quitté les rangs pour appuyer la création de la troisième entité en mars de se réinscrire dans les 15 jours.

9. Le 21 mai, la SFOR a démarré des opérations pour aider l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à faire l'inventaire de tout le matériel limité aux termes de l'article IV de l'Accord de paix de Dayton emmagasiné dans des sites d'entreposage situés sur tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine.

10. La SFOR continue d'aider la police locale et le Groupe international de police (GIP) à surveiller la situation à Dobrinja, banlieue de Sarajevo.

11. Les soldats de la SFOR ont poursuivi leurs opérations de reconnaissance et de surveillance, à l'aide de patrouilles terrestres et aériennes. Parmi les autres opérations menées, ils ont assuré la sécurité des secteurs, surveillé la frontière avec la République fédérale de Yougoslavie, surveillé les forces armées des entités, mené des inspections des sites d'entreposage d'armes, apporté un appui aux organisations internationales se trouvant sur le théâtre d'opérations, et rassemblé les armes et munitions dans le cadre de l'opération Récolte.

Coopération et respect des accords par les parties

12. La situation sur le théâtre d'opérations est restée relativement calme tout au long de la période considérée, les entités respectant dans l'ensemble les dispositions militaires de l'Accord de paix.

13. Au cours de la période, les soldats de la SFOR ont mené 180 inspections de sites d'entreposage d'armes : 70 visites aux sites des Serbes de Bosnie, 40 aux sites bosniaques, 19 aux sites des Croates de Bosnie et 51 à ceux de la Fédération.

14. Les soldats de la SFOR ont surveillé 427 activités d'entraînement et de déplacement : 291 pour les Serbes de Bosnie, 86 pour les Bosniaques, 2 pour les Croates de Bosnie et 48 pour la Fédération.

15. Sur la période, un total de 445 opérations de déminage ont été menées : 145 pour les Serbes de Bosnie, 180 pour les Bosniaques, 112 pour les Croates de Bosnie et 8 pour la Fédération.

Coopération avec les organisations internationales

16. Dans les limites de ses capacités et conformément à son mandat, la SFOR continue de fournir une assistance aux organisations internationales se trouvant sur le théâtre des opérations, notamment la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), le GIP, le Bureau du Haut Représentant, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, l'OSCE et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

17. La SFOR continue d'appuyer les efforts déployés par le Bureau du Haut Représentant pour établir des institutions communes en Bosnie-Herzégovine et de surveiller la situation à Dobrinja, et assure la garde des bureaux de Mostar-Ouest et de Trebinje.

18. La SFOR continue d'aider le HCR dans les efforts qu'il déploie pour encourager les gens à rentrer chez eux et pour reloger les réfugiés, et aide les organisations

non gouvernementales et d'autres organisations internationales à exécuter toute une variété de projets.

Perspectives

19. Bien que la situation générale en Bosnie-Herzégovine demeure sous contrôle, il y a une certaine tension du fait des activités menées par le HNS/HDZ pour établir une troisième entité et du fait des protestations contre la reconstruction de mosquées.
